

Le Club propose à ses membres un large éventail d'actions s'adressant aux élus aussi bien qu'aux personnels des différents services impliqués dans l'amélioration de la qualité des ambiances sonores.

### **1. Une plate-forme d'échanges**

Les collectivités et les partenaires trouvent dans le Club un centre de ressources leur permettant de s'informer des projets les plus récents de l'ensemble des membres. Le Club constitue aussi pour eux une tribune leur permettant de faire connaître et valoriser leurs actions.

Il s'agit de créer un flux permanent d'informations assurant la notoriété du Club, et plus largement celle de la cause de l'environnement sonore, ainsi que la promotion des acteurs.

Ces informations sont recueillies et répertoriées par le Club, selon les six thématiques retenues. Elles alimentent une base de données réservée aux seuls membres munis d'un code d'accès sur le site [www.bruit.fr](http://www.bruit.fr). Les membres bénéficient aussi d'un accès privilégié à la bibliothèque du CIDB riche de plus de 14 000 documents.

Le Club dispose également d'une tribune dans Echo Bruit, la revue trimestrielle du CIDB, lui permettant de dresser un état des lieux régulier et de faire connaître des actions exemplaires. Il joue ainsi le rôle d'Observatoire national de l'environnement sonore des villes

### **2. Des réunions techniques**

Ces réunions ont une géométrie variable :

- des rendez-vous personnalisés avec des experts, exclusivement réservés aux membres. Des

entretiens leur sont proposés, concernant les enjeux, les stratégies, les paramètres à prendre en compte, les partenaires à intégrer pour aborder une question de bruit.

- des séminaires et téléconférences avec des spécialistes d'une problématique : représentants d'un ministère, chercheurs, partenaires industriels. Ces conférences-débats d'une heure trente s'inscrivent dans un cycle régulier. Les membres sont consultés chaque année pour connaître les sujets qu'ils souhaitent voir traiter, par exemple : plans de circulation et bruit, revêtements routiers moins bruyants, commerces en centres-villes, réduction des nuisances des chantiers, labels de qualité dans la construction, écrans routiers en ville, acoustique des salles polyvalentes, etc.

Des colloques nationaux et régionaux organisés régulièrement par le CIDB sur des thématiques nouvelles : compatibilité entre isolations thermique et acoustique, ambiances sonores des écoquartiers, livraisons nocturnes en ville... Un tarif réduit est réservé aux membres du Club qui souhaitent y participer. ☐ ☐ ☐

- des stages de formation : un tarif préférentiel est accordé aux membres du Club pour participer aux différents stages de formation du CIDB : « comment élaborer un PPBE ? », « médiation et bruits de voisinage », « constat des infractions », « gestion des lieux diffusant de la musique amplifiée », etc.

- des visites de réalisations exemplaires : revêtements routiers moins bruyants, écrans acoustiques, éco-quartiers, établissements scolaires, locaux de sport ou salles des fêtes traités acoustiquement, ... |

Il s'agit par toutes ces actions de formation et d'information de créer pour les collectivités une véritable Université Permanente du Bruit, permettant aux membres d'augmenter progressivement leur expertise.

### **3. La reconnaissance des politiques menées par les villes**

Les collectivités qui souhaitent que leur action dans le domaine de la qualité de l'environnement sonore soit reconnue peuvent postuler au titre de « Lauréat du Club Décibel villes » .